



Accueil et renseignements

Le projet pédagogique ainsi que le projet éducatif sont à disposition des familles au service Enfance/Jeunesse.

Les familles doivent fournir l'attestation d'assurance (individuel accident) couvrant les dommages corporels auxquels les activités peuvent les exposer.
(art.L227-5 du CASF du 17 juillet 2001).

La ville se réserve le droit d'annuler un camp et/ou certaines activités selon l'évolution des conditions sanitaires, en cas d'inscriptions insuffisantes, ou d'intempéries, etc.

Service Enfance/Jeunesse
Mairie de Fouesnant-les Glénan
Place du Général de Gaulle
29170 Fouesnant-les Glénan
Tél : 02 98 94 43 74
Mail : campsdete@ville-fouesnant.fr



www.ville-fouesnant.fr



E4

DU 27 AU 31 JUILLET

Enfants nés en

2015/2016/2017

TELGRUC-SUR-MER (29)



Mairie de Fouesnant, Place du Général de Gaulle, 29170 Fouesnant - 02 98 94 43 74 - campsdete@ville-fouesnant.fr

www.ville-fouesnant.fr

Séjour à Telgruc-Sur-Mer

Enfants nés en 2015/2016/2017
du lundi 27 au vendredi 31 juillet 2026
N° agrément DDCS : 0290375CL001325

LIEU DU SÉJOUR : Telgruc-Sur-Mer (29).

HÉBERGEMENT : Au camping de Presqu'île aventures.

CAPACITÉ D'ACCUEIL : 28 jeunes.

ACTIVITÉS : Les enfants participeront à deux animations de coastering et de paddle.

Les activités sportives sont encadrées par des professionnels agréés et diplômés.

DÉPART

Le lundi 27 juillet, accueil à partir de 8h30 et départ à 9h30 au parking de l'ALSH : 34 chemin du Quinquis.

RETOUR :

Le vendredi 31 juillet, retour à 17h00 au parking de l'ALSH : 34 chemin du Quinquis.

Le séjour est encadré par quatre animateurs titulaires du BAFA.

	Enfant
	Tarif journalier
De 0 à 1897 (SMIC DE 0 à 1.33)	14.00€
De 1898 à 2853 (SMIC de 1.33 à 2)	18.60€
De 2854 à 3566 (SMIC de 2 à 2.5)	23.20€
De 3567 à 4279 (SMIC de 2.5 à 3)	27.80€
De 4280 à 5705 (SMIC de 3 à 4)	32.40€
> 5705 (SMIC sup.4)	37.00€

Inventaire pour le séjour

PETIT SAC OU PETITE VALISE	Quantité conseillée	Quantité départ	Quantité retour
T-shirt	10		
Sweat - Pull	4		
Legging - Survêtement	3		
Shorty	1		
Short - Bermuda	4		
Sous-vêtements	10		
Paire de chaussettes	10		
K-way	1		
Paire de chaussures de sport	1		
Paire de tongs ou paire de claquettes	1		
Pyjama	2		
Matelas gonflable (largeur : 65 cm, longueur 1m85, hauteur 8cm)	1		
Sac de couchage	1		
Lampe torche	1		
Serviette de toilette	2		
Gel douche	1		
Shampooing	1		
Brosse à dents	1		
Dentifrice	1		
Brosse à cheveux	1		
Élastiques			
Serviette de plage	1		
Maillot de bain	1		
Casquette - Chapeau - Bob	1		
Gourde	1		
Paquet de mouchoirs	2		
Sac de linge sale	1		
Chaussures aquatiques	1		
Crème solaire	1		

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, AFIN D'ÉVITER LA PERTE ET L'OUBLI DES
VÊTEMENTS, MARQUEZ-LES AU NOM DE L'ENFANT.

Note pour les familles

Pour certains enfants, partir loin de leurs parents ne pose aucun problème. Pour d'autres, en revanche, partir demande un gros effort d'intégration et aussi d'autonomie.

L'enfant va découvrir d'autres camarades, de nouveaux adultes, de nouveaux lieux, de nouvelles règles de vie et de nouvelles activités.

Pour cela, il convient donc à nos équipes d'encadrement composées de quatre animateurs BAFA de tout mettre en œuvre pour créer des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations interpersonnelles.

Le rôle des animateurs est d'accompagner l'enfant dans cette conquête, en créant un cadre convivial où l'enfant peut, petit à petit, devenir acteur de son séjour en participant aux différentes tâches de la vie quotidienne, aux échanges, aux découvertes de nouveaux horizons et de nouvelles activités.

C'est en agissant ainsi que l'enfant se construit et apprend à maîtriser son environnement.

Ces séjours permettent également aux animateurs de créer des relations privilégiées et individualisées avec chaque enfant. Ils pourront ainsi mieux les connaître de par leurs habitudes, leurs rythmes, leurs angoisses, et être plus à l'écoute et disponibles.

Nos séjours répondent aux exigences de la législation de la direction départementale de la cohésion sociale et les activités sont assurées par des animateurs ou des moniteurs qualifiés dans le but de garantir la sécurité physique, affective et morale des enfants.

N'hésitez pas à vous renseigner soit en téléphonant à l'accueil de la mairie avant le départ soit auprès de l'équipe le matin du départ pour que nous puissions répondre à toutes vos questions (02 98 51 62 62).

Pour toute demande, veuillez utiliser l'adresse mail dédiée aux camps d'été : campsdete@ville-fouesnant.fr

Inscription au séjour

Pour valider l'inscription de votre enfant, il faut impérativement déposer le dossier complet ainsi que le paiement sous un délai de 21 jours à compter de la date d'envoi du dossier par mail, au service Enfance/Jeunesse, Mairie de Fouesnant-les Glénan, Place du Général de Gaulle, 29170 Fouesnant-les Glénan Tél : 02 98 94 43 74. (Passé ce délais de 21 jours, la réservation est supprimée et la place réattribuée).

TRAITEMENT MÉDICAL

En cas de traitement médical, il faut avertir le service Enfance/Jeunesse et joindre les documents nécessaires (PAI + ordonnances) avec le dossier d'inscription.

- Le jour du départ : remettre aux animateurs les médicaments dans leur boîte d'origine. (aucune médicament dans les valises)
- Aucun médicament (exemple Doliprane) ne sera donné sans ordonnance.

AFFAIRES PERSONNELLES

Les objets de valeurs sont à éviter pour le séjour, le service Enfance/Jeunesse décline toute responsabilité quant à la perte ou le vol d'objet de valeur (téléphone portable, etc.). L'argent de poche n'est pas nécessaire sur le séjour pour les enfants de 6 à 11 ans, il peut néanmoins servir à acheter une carte postale par exemple et doit être confié le jour du départ aux animateurs. Pour les adolescents, chaque jeune est responsable de son argent.

La ville se réserve le droit d'annuler un camp et/ou certaines activités selon l'évolution des conditions sanitaires, en cas d'inscriptions insuffisantes, ou d'intempéries, etc.

Les camps organisés ne sont pas des stages sportifs, même si l'activité sportive y a sa place. Ils sont avant tout une période de détente pour vos enfants.
Les camps sont des moments privilégiés pour l'autonomie des jeunes (élaboration des menus, vie de groupe, etc.).

Organisation de la vie quotidienne sur les camps d'été

ACCUEIL AU DÉPART ET AU RETOUR DE CAMP : C'est un moment privilégié auquel le directeur et les animateurs sont attentifs. Les parents seront écoutés sur les différents problèmes que peut rencontrer leur enfant (santé, phobie, etc.) lors du séjour. Les animateurs sont à l'écoute des parents, ils peuvent si les parents le souhaitent, faire un compte rendu du déroulement du séjour.

LE PREMIER JOUR : Regroupement des enfants pour leur présenter les activités de la semaine, établir les règles de vie, mettre en place un planning des tâches ménagères et élaborer les menus équilibrés de la semaine. Le responsable du séjour doit désigner un animateur, référent d'une ou plusieurs tentes pour le suivi de la vie quotidienne tout au long de la semaine.

LE LEVER : Afin de permettre à chaque enfant de vivre le rythme qui lui convient, le réveil est échelonné, sauf les jours où des activités sont prévues le matin.

LE PETIT DÉJEUNER : Chaque matin un animateur se lève une demi-heure avant le réveil des enfants afin de préparer le petit déjeuner (les animateurs s'organisent en interne, à tour de rôle). Il accueille les enfants et veille à ce qu'ils déjeunent correctement et dans le calme. Il les laisse s'organiser, se servir, être en autonomie et n'intervient que si son aide est sollicitée.

LA TOILETTE : Après le petit déjeuner les enfants vont faire leur toilette, accompagnés d'un animateur. L'animateur veille à ce que chaque enfant se lave correctement (dents, visage). La toilette est un temps d'intimité, non mixte.

LA DOUCHE : Les animateurs sont toujours par deux à surveiller les douches et la toilette du matin. Après la douche, les animateurs veillent à ce que le linge sale soit récupéré et rangé à part des affaires propres. Ils veillent également à ce que les enfants se soient bien changés. C'est aux animateurs de s'organiser (noter sur un papier, procéder tente par tente, etc.).

LE TEMPS DES REPAS : Les animateurs et les enfants mangent ensemble les mêmes aliments, préparés de la même manière. Ils veillent à favoriser la convivialité car c'est un moment d'échange, d'écoute qui doit se dérouler dans le calme. L'animateur n'oblige pas les enfants à manger, mais veille à ce que chacun goûte les différents plats et ne reparte pas le ventre vide.

LES SERVICES DE LA VIE QUOTIDIENNE : Les services (préparation des repas, vaisselle, etc.) fonctionnent par petits groupes déterminés par les enfants et les animateurs en début de séjour. Les camps sont des lieux d'apprentissage et permettent de participer à la vie collective. L'animateur est là pour participer, aider, conseiller,... l'enfant doit apprendre que chacun doit faire sa part de travail afin qu'il y ait une meilleure qualité de vie sur le camp. L'enfant pourra prendre des responsabilités, des initiatives et de cette manière gagner en autonomie.

LE COUCHER : Des veillées sont mises en place par les animateurs, selon l'organisation de leur semaine. En fin de veillée, les enfants vont se coucher après un retour au calme. Les animateurs emmènent les enfants aux toilettes avant le coucher. Afin de favoriser l'endormissement individuel et collectif, un animateur reste autour des tentes. À 22 heures, voire 22 heures 30 au plus tard les lumières sont éteintes, les enfants doivent dormir. Les enfants peuvent apporter un matelas gonflable ou un matelas anti acariens, c'est aux animateurs d'organiser les tentes en conséquence afin que chaque enfant puisse dormir confortablement (monter une tente supplémentaire, répartition des enfants, etc.). Le coucher est un moment privilégié entre les animateurs et les enfants, durant lequel ils pensent à leurs parents et se confient si besoin.

LA NUIT : Pendant son sommeil l'enfant a besoin de sécurité, c'est pourquoi il sait exactement où dorment les animateurs et où il peut les trouver. Un animateur est de garde chaque nuit (l'équipe s'organise à tour de rôle), il aura simplement une lampe allumée devant sa tente.

LE TEMPS CALME : C'est un moment à proposer après le déjeuner du midi et le dîner. Ce moment doit être calme, dans les tentes où dans un lieu approprié. Les tentes doivent rester en ordre car le lit de l'enfant est son seul vrai repère en camp. Il est la seule chose qui lui appartienne, il y dort, se repose, écrit à ses parents.

LES TEMPS LIBRES : Un animateur veille à ce que ces moments se déroulent sans débordement. L'animateur propose des petites activités aux enfants qui s'ennuient, livres, jeux, bricolage, discussions, etc.

LA BAIGNADE : Le surveillant de baignade est chargé de la surveillance et les animateurs de l'encadrement des enfants dans l'eau (1 animateur dans l'eau pour 8 enfants de 6 ans et plus). Les animateurs sont obligés d'être présents dans l'eau tout au long de la baignade.

LES MÉDICAMENTS : Les médicaments doivent être confiés aux animateurs dès le début du séjour des enfants. Les animateurs sont chargés de donner les médicaments en suivant les prescriptions de l'ordonnance qui est jointe et sont chargés de compléter la fiche de suivi. Les médicaments ainsi que l'ordonnance seront rendus en fin de séjour.

L'ARGENT DE POCHE : Les enfants confient leur argent de poche aux animateurs. Ils restituent au retour de camp l'argent restant aux enfants ou aux parents.

À LA FIN D'UN SÉJOUR : Le rangement global à la fin des séjours sera fait par les animateurs responsables des camps selon une liste de tâches à effectuer. Le matériel est lavé, rangé et listé. Le linge perdu de chaque camp est placé dans des sacs. Il reste à la disposition des parents jusqu'aux vacances de Noël. Ensuite, il est donné à des associations.